

Association canadienne pour la santé, l'éducation physique, le loisir et la danse (ACSEPLD)

Protocole d'accord entre
la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage
et
l'Association canadienne pour la santé, l'éducation physique, le loisir et la danse

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (CONFESJES) et l'Association canadienne pour la santé, l'éducation physique, le loisir et la danse (ACSEPLD) décident de créer un partenariat de collaboration dans les domaines communs aux deux organismes.

Dans le cadre du développement des activités physiques, sportives et socio-éducatives des jeunes de la communauté francophone, la CONFESJES contribue à la création d'un environnement propice à la mobilisation et à la formation ainsi qu'à l'insertion sociale, économique et professionnelle des jeunes appelés à jouer un rôle déterminant dans la construction de l'espace francophone. La CONFESJES développe des liens de solidarité, de partenariat et de coopération multilatérale entre les pays membres d'une part et les jeunes d'autre part. La CONFESJES joue auprès des hautes instances de la Francophonie un rôle essentiel dans la définition des orientations, l'élaboration des politiques nationales et de leur mise en œuvre. Le sommet de Québec (1987) lui a confié l'organisation des Jeux de la Francophonie, et ces derniers sont intégrés dans ses programmes. Le Sommet de Moncton (1999) a affirmé le rôle de la CONFESJES en tant que lieu de référence et d'avis en matière d'appui multilatéral aux politiques destinées à la Jeunesse.

L'ACSEPLD est un organisme national sans but lucratif qui se consacre à la promotion de l'importance d'un mode de vie sain et actif auprès de la population canadienne et en particulier de la jeunesse. L'Association est l'alliée, le défenseur et la voix de la profession de l'éducation physique et de l'éducation à la santé au Canada. Son objectif principal est d'assurer aux Canadiennes une croissance en santé en soutenant avec ardeur les programmes scolaires d'éducation physique et d'éducation à la santé. Dans un esprit d'ouverture sur le monde et de partenariat au sein de l'espace Francophone, les partenaires sont conscients de la nécessité de joindre leurs efforts dans le but de renforcer les échanges et les liens de solidarité et de coopération qui doivent exister entre les pays du Nord et du Sud en matière de jeunesse et d'éducation physique et sportive.

Éléments pouvant faire l'objet d'échanges et de travail coopératif

Communication

- Demeurer en communication par l'entremise de moyens divers, et en particulier par le courrier électronique.

- Echanger des informations sur la situation de l'éducation physique et sportive aux niveaux international et national et sur la formation des cadres.
- Echanger gracieusement des journaux, bulletins, mémoires et autres documents d'information distribués habituellement aux membres respectifs des deux organisations.

Partenariats

Les activités suivantes seront entreprises, sans toutefois s'y limiter, en priorité :

- Réfléchir sur l'enseignement en milieu scolaire et sur la formation universitaire et professionnelle, entre autres sur le contenu des cours et les méthodes utilisées ;
- Favoriser la production de matériel pédagogique médiatisé ou classique et l'organisation de colloques, conférences ou stages de perfectionnement.
- Contribuer à l'avancement des connaissances scientifiques et participer à des études par le biais des échanges d'experts, de conseillers, d'administrateurs et autres intervenants.

Les parties conviennent que leurs obligations et leurs responsabilités à l'égard de chaque projet feront l'objet d'ententes distinctes et tiendront compte de leurs ressources respectives.

Adaptabilité

Le présent protocole d'accord ne limite en rien la liberté des deux parties d'envisager une nouvelle direction ou des changements à leur relation mutuelle. L'une ou l'autre des parties pourra proposer des révisions à ce protocole en autant qu'elle donne un préavis raisonnable pour permettre l'étude de nouvelles propositions avant d'en recommander l'adoption ou la mise en œuvre. Tout changement apporté au présent protocole d'accord à la suite d'une entente mutuelle sera approuvé par le Président et le Directeur Général de l'ACSEPLD et par le Secrétaire Général de la CONFESJES.

Le présent protocole d'accord ne limite en rien le droit des parties de conclure des ententes semblables avec toute autre organisation.

Modalités et conditions

La CONFESJES et l'ACSEPLD conviennent de fonder leur relation de travail coopératif sur le présent protocole d'accord. Le protocole d'accord entrera en vigueur, dès sa signature par toutes les parties pour une période de trois ans débutant le 1er janvier 2000. Il pourra être renouvelé avec le consentement des parties avant le 1er janvier 2003.

En foi de quoi, la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (CONFESJES) et l'Association Canadienne pour la

Santé, l'Education Physique, le Loisir et la Danse (ACSEPLD) ont signé le présent protocole par leurs représentants dûment autorisés.

Pour la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays Ayant le français en partage : Victor KOUASSI, Secrétaire Général

Pour l'Association pour la Santé, l'Education Physique, le Loisir Et la Danse : Farida GABBANI, Présidente et Guy TANGUAY, Directeur Général